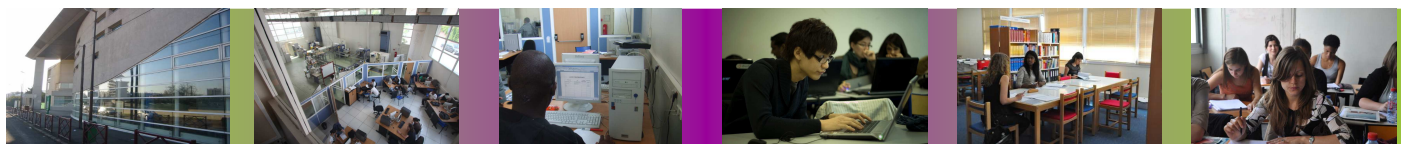


IUT de Montreuil



DÉPARTEMENT
QUALITÉ,
LOGISTIQUE
INDUSTRIELLE
ET ORGANISATION

Responsable de la formation
Bertrand Soual
Chef de département

Responsable pédagogique
Yasmina Hani

**Responsable du suivi
de l'apprentissage**
Pascal Duppré

Secrétariat du département
Arnaud Bazin
Tél. : 01 48 70 37 43
cape@iut.univ-paris8.fr

**Administration
des formations en alternance**
Véronique Francisco
Tél. : 01 48 70 34 68
v.francisco@iut.univ-paris8.fr

MOYENS PÉDAGOGIQUES

. Parc technologique
et informatique récent,
diversifié et étendu,
une usine modélisée.

. Progiciels professionnels
(SAP, WITNESS,
ADONIS ...)

. Moyens matériels de qualité :
ordinateurs, atelier
de productique, robots,
matériel audio-visuel,
laboratoire de langues...

LICENCE PROFESSIONNELLE Gestion de la production industrielle

SPECIALITE CAPE Coordonnateur des améliorations des processus d'entreprise

En alternance

OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif est de former des chefs de projets capables de coordonner et de mener des projets de réorganisation et d'amélioration des performances des processus d'entreprise. Cette amélioration peut concerner la refonte des flux physiques, l'implantation de systèmes d'information; la mise à la norme qualité (ISO 9001, ISO 14001...) ou encore la réorganisation d'un ou plusieurs services de l'entreprise.

DURÉE ET RYTHME DE LA FORMATION

- Durée totale : 12 mois
- Nombre d'heures en formation : 600 heures dont 50 de travail collaboratif en projets tuteurés.
- Rythme de l'alternance : 1 à 2 semaines. Une période de 19 semaines en entreprise termine la formation.

MÉTIERS VISÉS

Les métiers techniques de la production associés à des compétences de management :

- Responsable d'études d'organisation des flux, des processus, des postes de travail
- Responsable opérationnel des flux
- Responsable maintenance
- Assistant / responsable qualité
- Responsable de la planification industrielle
- Responsable des approvisionnements
- Consultant en système d'information
- Coordonnateur des améliorations des processus
- Assistant de maître d'ouvrage
- Chef de projet adjoint, etc.

PÉDAGOGIE

Les enseignements sont dispensés sous forme de Cours, de Travaux Dirigés et Pratiques et de séminaires mettant en oeuvre des jeux d'entreprise (Kanban, SMED, ...) et des outils habituellement utilisés dans les entreprises (ADONIS, ARIS, SAP, WITNESS, Solid-Works...) par des universitaires et des professionnels.

Un accent particulier a été mis sur le travail d'équipe qui consiste à mener un projet de création et de gestion d'une entreprise autour d'une usine modélisée. Cette usine permet de fabriquer des produits manufacturiers tels que des stylos, des rasoirs,...

Cette organisation permet de mettre en place une pédagogie transversale et participative en mettant en oeuvre les concepts et les compétences acquis au cours de la formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Nous recrutons des étudiants titulaires d'un Bac+2 (DUT OGP/QLIO, GIM, GLT, GMP, BTS CPI, MAI,..). Nos candidats envisagent des métiers pluridisciplinaires ouvrant l'accès à des fonctions variées en entreprise et des possibilités d'évolution de carrière.

L'admission est prononcée après étude du dossier par un jury. Les dossiers de candidature doivent être téléchargés en ligne, en suivant la procédure indiquée sur le site web de IUT.

CONTENU DE LA FORMATION

UE 1 : Modules d'enseignement général

- Mathématiques Appliquées,
- Anglais et Communication,
- Gestion des Ressources Humaines,
- Informatique et réseaux, Processus administratifs et commerciaux,
- Processus de conception, industrialisation, production et logistique,
- Management industriel et logistique.

UE 2 : Optimisation des flux et des processus

- Analyse et évaluation des performances,
- Optimisation des flux physiques,
- Ré ingénierie et pilotage des processus,
- Analyse et implémentation des systèmes d'information et de décision.

UE 3 : Management et conduite de projets

- Démarche et typologie de projets (PERT, GANTT,...),
- Conduite de projets et étude de cas (Implémentation des SI, Organisation et processus, implantation et flux),
- Capitalisation et Gestion des Connaissances (KM)

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

L'évaluation s'effectue par contrôle continu. Un mémoire professionnel doit être rédigé et soutenu devant un jury université/entreprise.

APPRENTISSAGE

MODE D'EMPLOI

L'apprentissage est une formule d'alternance qui associe des enseignements généraux et professionnels dispensés par l'université et un savoir-faire acquis en entreprise. Au sein de l'entreprise, l'apprenti est encadré par un maître d'apprentissage qui est son référent, et qui le guide pour les missions et les projets qui lui sont confiés. Au CFA, un tuteur enseignant est responsable du suivi de l'apprenti tout au long de son processus d'apprentissage.

Le tuteur pédagogique et le maître d'apprentissage sont en relation par le biais :

- d'un entretien bilan organisé dans les deux premiers mois du contrat.
- du livret d'apprentissage personnel de l'apprenti. Ce livret est complété et visé périodiquement par l'apprenti, le maître d'apprentissage et le tuteur.
- des réunions organisées avec le CFA, les maîtres d'apprentissage, les tuteurs pédagogiques et les représentants des apprentis, une à deux fois par an.
- des visites en entreprise : le tuteur pédagogique, le maître d'apprentissage et l'apprenti se rencontrent au moins deux fois par an.

Statut de l'apprenti

Le statut de l'apprenti est celui d'un salarié sous contrat à durée déterminée.

Rémunération minimale

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC et varie en fonction de son âge et de son ancienneté en apprentissage.

Âge de l'apprenti	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
< 18 ans	25 %	37 %	53 %
De 18 à 20 ans	41 %	49 %	65 %
De 21 à 25 ans	53 %	61 %	78 %

Aides financières

Recruter un apprenti ouvre droit à :

- des exonérations sociales et patronales.
- une indemnité compensatrice forfaitaire versée à l'entreprise par le Conseil Régional d'Ile de France (1 200 € par année de formation).
- une subvention supplémentaire de 300 € par apprenti est accordée aux entreprises de moins de 250 salariés.
- une prime supplémentaire est accordée pour les publics à privilégier (apprentissage visant un métier traditionnellement masculin, ...).
- un crédit d'impôt est accordé aux entreprises qui ont employé des apprentis pendant au moins un mois (1600 € par an au prorata de la durée du contrat).

Entre le 1er juin 2009 et 1er juin 2010, une prime de 1800 € sera accordée aux entreprises de moins de 50 salariés pour l'embauche de tout apprenti supplémentaire.

Les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif du personnel pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires se référant à une condition d'effectif minimum (sauf pour la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles).